

LE FONDS VERT AUTOCHTONE VEUT DÉMOCRATISER L'ÉNERGIE SOLAIRE



Le toit du garage de Réjean Bossé fut équipé de 32 panneaux GMA Solar de 320 watts dans le cadre du FVAA.

© FVAA

« TRAITEZ BIEN LA TERRE, ELLE NE VOUS A PAS ÉTÉ DONNÉE PAR VOS PARENTS, ELLE VOUS A ÉTÉ PRÊTÉE POUR VOS ENFANTS. » — CRAZY HORSE, LAKOTA/OGLALA

Une offre alléchante qui a suscité bien du scepticisme : payer seulement 20 %, soit 6 000\$ à l'achat de panneaux solaires, sur une facture totale de 30 000\$, la balance (80 %) étant assumée par le Programme d'énergies renouvelables des Autochtones d'Amérique (PERAA), dans le cadre du projet pilote Projet énergie solaire du nouveau Fonds vert des Autochtones d'Amérique (FVAA¹). En plus d'obtenir un rabais, les acheteurs pouvaient aussi profiter du crédit d'impôt RénoVert de 20 %, offert jusqu'au 31 mars dernier par Revenu Québec, sur des dépenses admissibles excédant 2 500\$.

Parue le 19 janvier 2019 dans le *Journal de Montréal*, la réclame affirmait que jusqu'à 3 500 familles pourraient avoir la chance de profiter de ce mystérieux rabais de 80 %. Le PERAA vise à démocratiser les systèmes de panneaux solaires photovoltaïques (PV) raccordés au réseau d'Hydro-Québec pour y stocker les surplus d'énergie solaire produite en été, mais non consommée. L'option de mesurage net de la société d'État « permet aux autoproducteurs d'injecter les surplus d'électricité dans le réseau d'Hydro-Québec et d'obtenir en échange des crédits sous forme de kilowattheures (kWh) applicables à leurs factures »².

« Comme nous étions méconnus du public, la difficulté a été que les gens fassent confiance à notre organisation, admet la directrice des communications du FVAA, Diane Racine. Ceux qui suivaient son évolution se sont informés, et en comprenant les motivations derrière la mission et les raisons du choix d'un projet en énergie solaire, ont décidé d'y adhérer même en sachant parfaitement qu'une telle offre était presque incroyable. »

¹ fvaa-gfaa.ca, ² hydroquebec.com/autoproduction



© FVAA

Le chef Mi'kmaq Danny Lareguy a réuni d'autres chefs vivant hors réserve pour « venir en aide à notre planète, motivés par la pensée d'offrir aux sept générations futures une terre en meilleure santé ».

MÉCÈNES AUTOCHTONES ET JUIFS

Le FVAA est un fonds entièrement privé et indépendant du gouvernement qui est opéré par plus de 50 professionnels externes. « Il n'y a rien de sorcier, on fait la même chose que tout le monde avec un actif : on prend une ligne de crédit à la banque qu'on utilise pour lancer le programme », explique la directrice des communications. Le fonds est appuyé par les actifs offerts en garantie par des mécènes d'origine autochtone (et même juive), « comme Clément Beaulieu, qui possède une mine en Gaspésie, à Bonaventure, dont la valeur de 731 millions\$ US est confirmée par une lettre d'avocat ».



Le FVAA a été créé en septembre 2018 pour répondre aux urgences environnementales qui nous accablent, en considérant les conditions des peuples autochtones en particulier. Six chefs autochtones vivant hors réserve au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Ontario se sont rassemblés autour d'une mission claire : « Venir en aide à notre planète, motivés par la pensée d'offrir aux sept générations futures une terre en meilleure santé. » Le premier objectif du FVAA est environnemental, explique Diane Racine. « On veut stopper l'inondation des territoires énormes par l'exploitation hydroélectrique au détriment des forêts qui sont nos poumons. Il faut arrêter de polluer au plus vite, rendre l'énergie solaire propre accessible au plus grand nombre. On veut aussi arrêter la surexploitation de nos mines et forêts, travailler avec les industries pour faire vivre les familles des sources d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, dans le but de réparer le mal fait. Si on veut que nos enfants aient quelque chose dans le futur, ce n'est pas dans un an qu'il faudra agir, c'est tout de suite. »

L'HEURE JUSTE SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le projet pilote en énergie solaire vise à redonner ses lettres de noblesse à une industrie très populaire en Europe, mais malmenée dans les médias québécois dernièrement. En effet, l'automne dernier, le *Journal de Montréal* et l'émission *La Facture* ont dénoncé des représentations trompeuses faites dans ce domaine (voir le reportage *Des vendeurs de panneaux solaires qui promettent la lune*, sur le site de Radio-Canada). Selon le physicien Yves Poissant, expert en PV à Ressources naturelles Canada, un système PV bien orienté à Montréal produit 1 150 kWh/kW de puissance installée. Et selon ses calculs, un système d'au moins 6 kW est déjà à parité avec l'hydroélectricité québécoise parce qu'il revient à environ 0,09\$/kWh sur sa durée de vie de 30 ans (voir notre numéro du printemps 2019).

Le conseil d'administration (CA) du FVAA est présidé par Jacques Bernard, un autochtone vivant hors réserve à Thetford Mines et retraité d'Hydro-Québec. Il est impliqué depuis 2010 dans la création du FVAA et le développement de technologies écoresponsables. « Il est considéré dans son milieu comme un visionnaire, un grand sage défenseur des droits des Autochtones et protecteur de l'environnement, de la Mère Terre », selon M^{me} Racine. Pour les membres du CA, investir dans l'énergie solaire est tout ce qu'il y a de plus durable et de rentable pour tous. « Ceci inclut les gouvernements qui récolteront davantage d'impôts qu'ils aimeraient voir investis dans des programmes moins destructeurs que l'exploitation gazière et pétrolière. »

C'est à l'invitation de l'homme d'affaires Danny Lareguy, chef traditionnel Mi'kmaq de la communauté de l'île Miscou, au Nouveau-Brunswick, que les chefs se sont unis derrière le FVAA. « Les projets que nous financerons devront répondre à quatre critères, nous a expliqué en entrevue ce porte-parole du FVAA et ancien rénovateur de maisons, à Westmount : la protection et la préservation des écosystèmes ; le support et l'aide aux Autochtones ; l'aide humanitaire et communautaire ; et la création d'emplois écoresponsables en prêchant par l'exemple. De plus, 10 % des profits réalisés sous des projets commerciaux financés par le FVAA seront d'ailleurs retournés au Fonds. Le FVAA est une "banque gentille" de gens d'affaires écolos et fortunés qui veulent démontrer que les Autochtones ne font pas juste du business dans les cigarettes et les casinos. C'est beaucoup plus qu'un projet de société, c'est le réel changement attendu, une vague verte jamais déclenchée avec un effet immédiat. Notre projet vise la réunification de tous, pour que nous travaillions ensemble. »

RÉSULTATS DE LA PHASE PILOTE

La gestion du PERAA fut confiée à Solution Hydro Solaire, de Saint-Roch-sur-Richelieu. Cette entreprise d'énergies renouvelables est soutenue par Pierre Bouchard, ancien défenseur du Canadien de Montréal, pro-

priétaire d'une ferme et l'un de ses clients satisfaits. C'est d'ailleurs ce qui a rassuré Réjean Bossé, premier Québécois à profiter de l'offre irrésistible. « J'étais sceptique au départ, mais j'ai fait des recherches et ça me semblait plausible. Si des fermes en profitent, c'est qu'il y a des économies à faire. De toute façon, je n'avais pas grand-chose à perdre », nous a-t-il fait valoir lors d'une entrevue téléphonique réalisée le 5 mai, à la veille de la mise en service de son système. Aujourd'hui, une très grande partie des deux pentes (orientation est-ouest) de sa toiture de garage est quasiment recouverte par 32 capteurs PV, chacun mesurant 77 x 34 po et d'une puissance nominale de 320 watts. Ce citoyen de Sainte-Madeleine dit être « très satisfait » de ses échanges avec le directeur de Solution Hydro Solaire, Jean-François Riendeau, et de son installation. « Jean-François est très gentil et j'ai bien aimé leur façon de travailler. Ça s'est bien fait. »

M. Riendeau était tout feu, tout flamme en entrevue cet hiver : « Avec le FVAA est prévu un projet de certification des installateurs. C'est une erreur de croire que n'importe qui peut installer un système PV. Le but est de crédibiliser l'association Énergie solaire Québec (esq.quebec) et la certification des installations. » Son entreprise familiale est d'ailleurs la première au Québec formée et certifiée par l'école albertaine Solar Installers Canada.

Toutefois, Solution Hydro Solaire a connu des difficultés et la phase pilote n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités. D'abord, seulement 212 clients ont payé la mise de fonds de 20 %, pour des contrats couvrant la pose des systèmes solaires et, selon les besoins, la réfection préalable de toitures en fin de vie et l'installation de thermopompes. La phase d'adhésion au projet s'étant terminée le 31 mars, l'installation des panneaux PV, fabriqués à Montréal par GMA Solar, a débuté le 17 avril. « La phase pilote nous coûte à peu près 21 millions de dollars (M \$) dont 3,7 M \$ pour une installation commerciale, précise M. Jacques Bernard du FVAA. Nous étions préparés à cette éventualité,

mais notre vision ne change pas. L'analyse du projet a permis de repérer et de corriger des lacunes en tirant des leçons de cette expérience qui a connu quelques pépins. »

REMBOURSEMENT DE 98%

D'abord, le crédit d'impôt provincial Réno-Vert a causé des problèmes, car un employé de Revenu Québec aurait affirmé que le crédit s'appliquerait à la valeur totale des systèmes et non au 20 % payé par les consommateurs. Sauf que Revenu Québec ne l'a pas confirmé par écrit, mais le mal était fait : des représentants du PERAA ont affirmé à certains consommateurs qu'avec le crédit sur la valeur totale, certains systèmes ne coûteraient que 500 \$. « Les gens étaient mêlés parce que les fonctionnaires ne disaient pas les mêmes choses et nous refusaient une réponse écrite, explique Diane Racine. Puisque les informations données par certains représentants de notre partenaire Solution Hydro Solaire s'avèrent inexactes, pour respecter leurs engagements et rassurer les clients, notre CA a tranché : tous les clients, sans exception, seront remboursés jusqu'à concurrence de 98 % de leur facture totale, ce qui leur évite les démarches pour obtenir le crédit Réno-Vert. « Nous le faisons parce que les clients ont eu confiance en nous et ont été aussi braves que Solution Hydro Solaire, la seule entreprise qui a cru en notre projet. C'est une façon de les remercier, de démontrer notre bonne foi, notre respect envers les gens. C'est aussi notre manière de concevoir le développement durable », a commenté le chef Lareguy, celui qui a proposé cette solution pour dénouer l'impasse.

Par ailleurs, Solution Hydro Solaire a connu son lot de défis. Elle a signé une entente de gestion avec le FVAA, mais a créé une division d'installation qui n'avait pas encore obtenu sa licence d'entrepreneur de la Régie du bâtiment avant de sous-traiter les travaux à YLT Construction et à d'autres à venir. Comble de malheur, le FVAA a appris que la Régie du bâtiment du Québec retient l'approbation de la licence pour des raisons de vérification d'un possible lien avec une autre entreprise faisant affaire sous le nom Solution

Hydro solaire détenue par son copropriétaire, Denis Tourigny, faisant l'objet de plaintes à l'Office de protection du consommateur (OPC). Pour sa part, depuis deux ans l'OPC a reçu cinq plaintes pour « pratique trompeuse ou déloyale » contre Solution Hydro Solaire qu'elle accuse d'avoir agi comme commerçant itinérant sans permis, ce que M. Riendeau nie catégoriquement : « C'est impossible, ce sont les gens qui nous appelaient. »

Au moment d'écrire ces lignes, le chef Lareguy assurait que tout devait entrer dans l'ordre rapidement et qu'il a pleinement confiance en M. Riendeau. « Il a fait un travail remarquable dans la mise en place du projet pilote, ayant comme mandat de répondre et de conseiller les clients désireux d'avoir des informations au sujet de l'énergie solaire et de conclure avec eux un contrat d'achat de panneaux solaires. Ils ont été les seuls à dire oui au départ [pour gérer le PERAA] alors qu'un appel a été fait pour inviter les autres entrepreneurs, qui ont ignoré l'invitation parce qu'ils trouvaient notre projet complètement farfelu. Les dirigeants de Solution Hydro Solaire ont accepté de se mettre la tête sur la bûche et ont été torpillés par des médias et par des compétiteurs qui se faisaient passer pour des gens du public insatisfaits. Nous les soutenons entièrement et nous nous engageons à ce que tous les systèmes soient installés selon les règles de l'art et à la pleine satisfaction des clients. Dans la phase subséquente, tous les entrepreneurs répondant aux critères du FVAA seront invités à faire les installations. »

En effet, le FVAA s'apprête à marquer un grand coup, confie sa directrice des communications, Diane Racine. « Nous comptons lancer une deuxième phase en énergie solaire dont la date de début sera annoncée une fois la structure organisationnelle complétée. Le projet offrira cette fois un rabais de 50 % sur le coût total de la facture et sera en vigueur pour une période de deux ans. Le programme sera encore plus payant pour les clients puisque nous prévoyons une baisse considérable des coûts avant escompte sur des produits certifiés au nom du FVAA, fabriqués par GMA Solar. » ●

UN HABITAT SAIN, DURABLE,
EFFICACE, VOUS EN RÊVEZ ?



Nous avons conçu pour vous, la ressource pour vous guider dans votre futur projet !

Une vidéo sur :
« Comment bâtir écologique ? »

Des capsules vidéos

Des visites de maisons écologiques

Des outils utiles et pratiques

Pour passer à l'action : INSCRIVEZ-VOUS !
belvedair.ca/FORMATION



PRIX
DOMUS

CONSTRUCTEUR DE
L'ANNÉE 2018

BELVEDAIR.CA | 514-787-1274

RBO 8359-3921-01